



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

ASSEMBLEES ET SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

N°D26-SG-188

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DE WATT – ECE 47 – 22 SEPTEMBRE 2026

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Vu la délibération n°2024B-43-SG en date du 04 avril 2024 relative à la location des salles de Fumel Vallée du Lot et à l'actualisation des tarifs et du Règlement Intérieur ;

Vu la demande de la société EXPERT CONSEIL ENTREPRISE LOT ET GARONNE (ECE 47) en date du 03 septembre 2026, relative à la mise à disposition d'une salle pour l'organisation d'une réunion d'information, le mardi 22 septembre 2026 ;

Vu la disponibilité de la salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot à la date sollicitée par la société EXPERT CONSEIL ENTREPRISE LOT ET GARONNE (ECE 47) ;

Vu l'adhésion de la société EXPERT CONSEIL ENTREPRISE LOT ET GARONNE (ECE 47) au Club d'Entreprises du Fumélois pour l'année 2026 ;

Vu l'accord de Fumel Vallée du Lot de mettre à disposition la salle de WATT à la société EXPERT CONSEIL ENTREPRISE LOT ET GARONNE (ECE 47) le mardi 22 septembre 2026 ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités liées au développement économique, à l'emploi, l'insertion, la formation sur son territoire, il a lieu d'établir une convention d'utilisation de la salle de WATT avec la société EXPERT CONSEIL ENTREPRISE LOT ET GARONNE (ECE 47) ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De mettre à disposition de la société EXPERT CONSEIL ENTREPRISE LOT ET GARONNE (ECE 47), représentée par son Directeur Général Monsieur Philippe REY, la salle de WATT sis 34 avenue de l'Usine 47500 FUMEL au rez-de-chaussée de Fumel Vallée du Lot, le mardi 22 septembre 2026, pour l'organisation d'une réunion d'information ;

2°) – De signer la convention de mise à disposition avec la société EXPERT CONSEIL ENTREPRISE LOT ET GARONNE (ECE 47), sis Florimont BOX 4, 47500 Fumel, représentée par son Directeur

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260903-D26_SG_188-AR
Reçu le 04/09/2026
Publié le 04/09/2026

Général Monsieur Philippe REY et enregistrée sous le numéro SIRET 912 147 360 00024, pour l'utilisation de la salle de WATT ;

3°) – De préciser que le montant de la mise à disposition sera de 80 € pour la journée d'utilisation conformément à la délibération n°2024B43SG ;

4°) – De préciser que les modalités pratiques à cette mise à disposition sont définies dans la convention d'utilisation de la salle et le règlement intérieur signés entre les parties ;

5°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 03 septembre 2026



Le Président,
Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 04 septembre 2026
Reçu en Sous-préfecture le : 04 septembre 2026
Publié ou Notifié le : 04 septembre 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com